

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 29 septembre 2022

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 10 octobre 2022 à 19h30
en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

La séance est également retransmise en direct sur internet (lien sur le site de la Ville).

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 septembre 2022**

Finances *

2. **A.I.S.B.S.- Prise en charge du déficit de l'exercice 2021**
Il est demandé aux conseillers d'approuver la contribution et le paiement de la part de FOSSES-LA-VILLE dans le déficit 2021 de l'Association Intercommunale de la Basse Sambre AISBS d'un montant de 31.344,00 €.
3. **Subvention 2022 à l'asbl « Syndicat d'Initiative et de Tourisme de FOSSES-LA-VILLE » - Octroi**
L'asbl « Syndicat d'Initiative et du Tourisme » a introduit une demande de subvention d'un montant de 53.709,45 € destinée à couvrir ses coûts de fonctionnement et de personnel, pour l'année 2022.
4. **Subvention à l'ASBL "Centre culturel de l'entité fossoise" - Octroi**
L'ASBL « Centre culturel de l'entité fossoise » a introduit une demande de subvention d'un montant de 66.300 € destinée à couvrir ses coûts de fonctionnement et de personnel pour l'année 2022.
5. **Subvention à l'ASBL « IDEF » - « Biodiversité » 2022 - Octroi pour l'année 2021**
Il est proposé au Conseil communal, conformément aux termes prévus dans la convention "Biodiversité" approuvée en date du , d'octroyer à l'ASBL « Institut pour le développement de l'Enfant et de la Famille – I.D.E.F » une subvention en numéraire de 10.000 € en vue de maintenir la politique générale de vigilance envers la biodiversité existante sur le territoire de Fosses-la-Ville, pour l'année 2021.
6. **Subvention 2022 en faveur de l'association Maison de la Laïcité de Sambreville "Action Laïque Basse-Sambre".**
L'association « Maison de la Laïcité de Sambreville » a introduit une demande de subsides d'un montant de 1.200 €.

Fabriques d'église - Tutelle *

7. **Budget 2023 de la Fabrique d'église de Le Roux.**
Le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de Le Roux fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par

l'intervention communale ordinaire qui est de 18.431,48 €.

Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 25 août 2022.

8. **Budget 2023 de la Fabrique d'église de Sart-Eustache**
Le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de Sart-Eustache fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 14.500,12 €.
Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 25 août 2022.
9. **Budget 2023 de la Fabrique d'église de Vitriaval.**
Le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de Vitriaval fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 21.333,22 €.
Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 31 août 2022.
10. **Budget 2023 de la Fabrique d'église d'Aisemont.**
Le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église d'Aisemont fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 20.076,31 €.
Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 30 août 2022.
11. **Budget 2023 de la Fabrique d'église de Fosses-la-Ville**
Le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de Fosses-la-Ville fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 62.562,19 €.
Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport en date du 30 août 2022.

Marchés publics *

12. Travaux forestiers non subventionnables - Approbation de l'estimation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver des devis pour des travaux forestiers relatifs au reboisement pour le cantonnement de Namur et celui de Philippeville.

Patrimoine *

13. Aliénation de l'ancienne école de Bambois (maison + bâtiment scolaire) sise route de Saint-Gérard n° 47 à 5070 FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 893k2, 893z.

Projet d'acte.

Il s'agit d'approuver le projet d'acte relatif à la vente de l'ancienne école de Bambois (maison + bâtiment scolaire) sise route de Saint-Gérard n° 47 à 5070 FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 893k2, 893z.

14. Projet de bail emphytéotique - Demandeur : ORES.

FOSSES-LA-VILLE/VITRIVAL, rue du Bois des Mazuis, cadastré section B n°859/2.

Remplacement d'une cabine haute tension.

Il s'agit d'approuver un projet de bail emphytéotique pour agrandir une parcelle sur laquelle est érigée une cabine électrique sise à FOSSES-LA-VILLE/VITRIVAL, rue du Bois des Mazuis, cadastré section B n°859/2.

Petite enfance

15. Ratification - Ateliers d'éveil musical - convention de partenariat

Il est proposé aux Conseillers de ratifier la décision du Collège communal, prise en sa séance du 25 août 2022, relative à la mise sur pied d'ateliers d'éveil musical pour les petits. Lesdits ateliers ont débuté et sont d'ores et déjà complets. D'autres modules sont envisagés. Ils sont le résultat d'une collaboration avec les Jeunesses musicales de Namur et le Centre culturel de l'entité fossoise.

À HUIS CLOS

Enseignement *

16. Ratification des décisions du Collège communal du 9 juin 2022

Les décisions prises par le Collège communal concernant les congés pour prestations réduites et les interruptions de carrière de neuf personnes sont soumises au Conseil communal pour ratification.

17. **Ratification des décisions du Collège communal du 25 août 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne en interruption de carrière et la désignation d'une personne dans un emploi vacant sont soumises au Conseil communal pour ratification.
18. **Ratification des décisions du Collège communal du 1er septembre 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant les remplacements de sept personnes en disponibilité pour convenances personnelles, en interruption de carrière, en congé pour exercer une autre fonction et en congé pour prestations réduites, les désignations de deux personnes dans des emplois vacants et la demande de prestations réduites suite à un accident de travail d'une personne sont soumises au Conseil communal pour ratification.
19. **Ratification des décisions du Collège communal du 8 septembre 2022**
Les décisions prises par le Collège communal concernant les mises en disponibilité par perte partielle de charge de deux personnes, les remplacements de cinq personnes en congé pour prestations réduites, en interruption de carrière et en prestations réduites suite à un accident de travail, les désignations de quatre personnes dans des emplois vacants sont soumises au Conseil communal pour ratification.

Ressources humaines *

20. **Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un agent communal**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour
sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée.
Les conseillers peuvent également les consulter
sur simple rendez-vous auprès de la Directrice générale.*

